LA POLITIQUE DOMANIALE DU ROI RENÉ EN PROVENCE

(1434-1480)

PAR

ROBERT ALLAIN

INTRODUCTION

Le roi René est généralement tenu pour un prince débonnaire, généreux, préoccupé avant tout d'art et de littérature. En fait, les questions d'argent ont pris une grande place dans sa vie et, pour les résoudre, il a déployé beaucoup d'ingéniosité souvent au détriment de la justice et des règles d'une bonne administration. La politique domaniale qu'il mena en Provence en porte témoignage.

SOURCES

Le fonds le plus important concernant la politique domaniale du roi René est celui de l'ancienne Cour des comptes de Provence, conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

RENÉ D'ANJOU DE 1409 A 1437.

René, arrière-petit-fils de Jean le Bon, naît à Angers le 16 février 1409. En 1420, il épouse Isabelle, fille et héritière de Charles II, duc de Lorraine. Le 19 juin 1430, il devient duc de Bar par la mort de Louis de Bar, qui l'avait adopté. Le 25 janvier suivant, Charles II meurt. René prend possession de la Lorraine, mais Antoine de Vaudémont, neveu du défunt, dispute à René l'héritage de Charles. Une guerre éclate, qui se termine le 2 juillet 1431 par la défaite et la capture de René à Bulgnéville. Une première fois élargi en 1432, il est à nouveau emprisonné en 1435 et définitivement libéré en novembre 1436. Depuis le 12 novembre 1434, il est comte de Provence par la mort de son frère Louis III et roi de Sicile, depuis le 2 février 1435, par la mort de Jeanne, qui l'avait adopté.

CHAPITRE II

LE COMTÉ DE PROVENCE AU DÉBUT DU XVe SIÈCLE.

Dans la deuxième moitié du xive siècle, la Provence est la proie des grandes compagnies, de Duguesclin et de Raymond de Turenne. La peste, qui règne à l'état endémique, achève de dépeupler et de ruiner le comté. D'autres causes concourent à augmenter la misère générale. Le sol est peu fertile, le morcellement des terres en diminue le rendement. L'industrie n'existe pas. Il n'y a de commerce intérieur que pour ravitailler les villes, mais il se fait un gros transit par la vallée du Rhône vers l'Empire et le royaume et aussi par la vallée de la Durance vers le Dauphiné. Les nobles sont

souvent dans un état voisin de la gêne, les paysans presque toujours misérables. Seuls les négociants, les armateurs, les banquiers sont riches.

CHAPITRE III

LE DOMAINE COMTAL.

Le domaine est un ensemble de droits et de tenures. Nous distinguons le domaine immuable, dont les revenus fixés aux siècles précédents sont insignifiants, et le domaine muable, dont les revenus varient en fonction de la vie économique du pays. L'un et l'autre sont composés d'un élément corporel, constitué par les biens réels et d'un élément incorporel constitué par des droits. Ces derniers tiennent la plus grande place. Les principaux sont, pour le domaine immuable, l'albergue et la cavalcade, pour le domaine muable, les droits de justice, la gabelle du sel, les péages, les droits sur les marchés, les lods et trézains, les droits sur les troupeaux et les dons gracieux.

L'administration financière locale est assurée par les clavaires. La Cour des comptes, organisme central, se compose de maîtres rationaux, auditeurs des comptes, de rationaux rapporteurs et d'archivaires.

CHAPITRE IV

LES PRÉDÉCESSEURS DE RENÉ ET LE DOMAINE.

L'organisation du domaine comtal est l'œuvre de Raymond Béranger et de Charles Ier. Avec l'accession au trône de la reine Jeanne s'ouvre l'ère des aliénations. Engagements, ventes, donations, annulations générales ou particulières se succèdent dans le plus grand désordre. La seconde maison d'Anjou poursuit cette politique de facilité. Un exemple en est donné par Louis III dans l'affaire de Solliès.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LE DOMAINE

DURANT LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE D'ISABELLE (JUIN 1435-NOVEMBRE 1437).

Dès son arrivée en Provence, la reine procède à de nombreuses confirmations d'offices et de donations. Au début d'octobre 1435, elle part pour l'Italie, où elle mène la lutte contre Alphonse d'Aragon, compétiteur de René au royaume de Sicile. En Provence, bien que les membres du Conseil royal aient reçu mission de procéder à des ventes ou à des engagements de terres et de droits, il y a fort peu d'aliénations. La plus importante est celle de la baronnie d'Aubagne, que Charles de Castillon achète, le 12 novembre 1437, moyennant 5,000 florins.

CHAPITRE II

LE DOMAINE DE 1437 A 1442.

Les événements politiques. — René ne demeure en Provence que de novembre 1437 à avril 1438. Il gagne ensuite l'Italie. Malgré le courage qu'il déploie, Alphonse d'Aragon le bloque dans Naples en novembre 1441 et s'empare de la ville le 2 janvier suivant. René rentre en Provence au mois d'octobre 1442 et au mois de janvier 1443 va rejoindre Charles VII.

Le démembrement du domaine. — Les opérations militaires coûtent fort cher. De 1437 à 1442, les États votent des subsides s'élevant à 215,000 florins. Cela ne suffit pas. René fait appel au domaine. Il emprunte aux membres de son entourage et leur donne en gage des terres ou des droits. En décembre 1437, Jean Arlatan prête 4,000 florins et reçoit en gage Châteaurenard et Rognonas, qui lui sont enlevés le 20 mai suivant pour être donnés à Tanguy du Châtel, qui a prêté 8,750 florins. En décembre 1439, Louis de Beauvau avance au roi 12,955 florins, qui sont gagés sur la ville d'Hyères.

Le roi vend aussi des parties de son domaine. Jean Arlatan achète, le 10 septembre 1438, pour 1,500 florins, les lieux de Montpaon et de la Visclède près des Baux. Le 8 janvier 1440, Jean de Quiqueran achète, pour 3,000 florins, la baronnie de Mariaud et Beaujeu. Des communautés obtiennent à titre onéreux des exemptions de péages. Mais le domaine s'épuise et les dernières ventes ne rapportent plus que de petites sommes.

René, cependant, ne manque pas d'habileté. Le 19 mai 1437, il confirme à Louis de Beauvau la possession de Solliès, moyennant 9,000 florins, montant d'une dette de la cour envers ce seigneur.

D'autres terres et d'autres droits sont donnés pour paiement de services. Les deux aliénations les plus importantes sont celle de Grimaud, en faveur de Jean Cossa, et celle de Meyrargues, en faveur d'Arteluche d'Alagon.

René sait tirer le meilleur parti de son domaine. Les châteaux sont réparés aux frais des châtelains et ceux-ci se remboursent, s'ils le peuvent, en exerçant des charges d'officiers. Dès cette période, les maîtres rationaux s'efforcent de reprendre ce qui a été aliéné. Cependant, René encourage le relèvement de quelques communautés pauvres.

CHAPITRE III

LE DOMAINE DE 1442 A 1472.

Les événements politiques. — René soutient Charles VII dans sa lutte contre les Anglais, puis s'installe à Angers. Il ne vient que rarement en Provence. Une expédition qu'il tente en Italie en 1453 tourne court. De même, son fils Jean

de Calabre échoue dans la conquête de la Catalogne et meurt en 1470. René demeure l'allié de Louis XI, bien que celui-ci ait à l'égard du roi de Sicile une attitude inamicale.

Créations administratives et innovations fiscales. - Les créations faites dans l'administration financière tendent à hâter l'arrivée des florins dans les coffres du roi. René confie à un de ses secrétaires, Guillaume Tourneville, le maniement de fonds considérables avec ordre de ne tenir aucune comptabilité régulière. Invoquant un édit de Charles II, en 1447, le roi déclare vouloir reprendre en mains les fiefs nobles tenus par des personnes non nobles. En fait, il se borne à faire payer ces dernières et à entériner les violations de l'édit. En 1458, le roi crée un impôt frappant les grains, les peaux et les laines entrant ou sortant de Provence. De 1452 à 1465, René impose, contrairement aux privilèges du comté, des dons gracieux, sans réunir les États. Il ne demande qu'une approbation de pure forme à des représentants des communautés. Il recueille en treize ans par ce moven illégal au moins 525,000 florins.

Donations, ventes, reprises de terres et de droits. — Les donations pour payer les services rendus sont rares. Il n'existe aucun engagement de terres ou de droits, car René, par des menaces, contraint les membres de son entourage à s'obliger pour lui ou à lui prêter les sommes qu'il désire. Le 26 octobre 1459, Charles de Castillon, effrayé par la colère royale, se résigne à signer une cédule par laquelle il promet que ses héritiers remettront au roi la baronnie d'Aubagne contre 3,000 écus, alors que cette baronnie en vaut le double, par suite des améliorations qu'il y a apportées. Plusieurs autres seigneurs sont de même contraints par le roi à échanger des terres avec lui. Guillaume de Rousset, refusant de vendre au roi son château de Gardanne, est obligé de s'enfuir dans le royaume pour éviter l'emprisonnement. René s'empare de ses biens. René constitue à sa deuxième femme, Jeanne de Laval, un magnifique douaire.

CHAPITRE IV

LE DOMAINE DE 1472 A 1480.

Les événements politiques. — A partir de 1472, René ne quitte plus la Provence. Ses dernières années sont troublées par les tentatives faites par Louis XI pour annexer l'Anjou et les querelles de ceux qui se disputent sa succession, le roi de France s'appuyant sur Charles du Maine, René II de Lorraine, Ferrand d'Aragon. René meurt le 10 juillet 1480.

Ressources extraordinaires. — En 1472 se place la création du juge des crimes, dont le rôle essentiel est d'amener les coupables à composer, quelle que soit la gravité du délit. Ce magistrat n'est en fait qu'un nouvel agent financier. En 1477 apparaît un nouveau personnage, le maître des ports et passages, chargé d'exercer un contrôle sévère du paiement de l'impôt frappant les blés et les laines. De 1476 à 1480, les dons gracieux sont presque annuels et chaque fois imposés sans réunion des États.

Dernières aliénations. — De nombreux officiers et serviteurs dont le trésor ne peut payer les gages sont dédommagés par des donations de terres ou de droits. Des seigneurs se voient imposer des échanges de terres. Quelques fiefs sont encore vendus et rapportent à René des sommes importantes.

CONCLUSION

A travers la politique domaniale qu'il a menée en Provence, René nous apparaît bien différent du bon roi de la légende. Égoïste, avide, brutal même à l'occasion, il est plus gaspilleur que généreux, plus bonhomme que bon. L'emploi qu'il fait des sommes péniblement recueillies condamne davantage encore les méthodes dont il use. Les charges impo-

sées au comté retardent la renaissance du pays. Celle-ci ne se fait sentir que dans les dernières années du règne. Quant au domaine, les aliénations ont été poussées si loin que le roi de France les révoque toutes en 1483.

PIÈCES JUSTIFICATIVES
TABLES
CARTE